

Conditions générales d'utilisation du service LISTES CADEAUX

Par la présente, la personne signant le formulaire d'ouverture de liste, certifie que toutes les informations renseignées sur le formulaire sont correctes. Par la suite, elle sera nommée le Propriétaire. Il reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales applicables au service Listes Cadeaux offert par l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg.

1 Définitions

Listes Cadeaux : Par Listes Cadeaux on entend un ensemble d'au moins un produit identifié par un propriétaire de liste comme cadeau pouvant lui être offert par des tiers chez un Commerçant proposant le service en question.

Groupement Commercial : Le groupement commercial est ici l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg. Elle représente les commerçants adhérant au service Listes Cadeaux et souhaitant pouvoir le proposer à leurs clients.

Commerçant : Personne physique ou morale opérant la vente de produits ou services et permettant à un client d'ouvrir une liste de cadeaux.

Propriétaire de liste : Personne physique ou morale qui choisit d'ouvrir une liste de cadeaux auprès d'un ou de plusieurs commerçants adhérant au service Liste Cadeaux proposé par l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg.

Acheteur : Personne qui achète un cadeau documenté sur une liste.

2 Utilisation du service Listes Cadeaux

L'utilisation du service Listes Cadeaux est soumise à l'acceptation des présentes conditions générales. L'utilisation du service en magasin ou en ligne et notamment, mais non exclusivement, la réservation d'un produit ou service, le transfert de données, le paiement d'un produit ou service en totalité ou en partie, entraîne obligatoirement et sans aucune réserve une acceptation complète des Conditions Générales par l'utilisateur.

Il est convenu que la procédure de double click en ligne pour l'acceptation des Conditions Générales ou le double click dans le cadre des procédures d'achat est une convention de preuve opposable aux Propriétaires et aux Acheteurs.

3 Fonctionnement pour le Propriétaire

3.1 Ouverture de liste

L'ouverture d'une liste se fait soit en magasin par la signature manuscrite des conditions générales applicables, soit en ligne par la validation par double click des mêmes conditions générales. Lors de l'ouverture d'une liste, un identifiant unique sera transmis au Propriétaire. Toute liste à un seul Propriétaire de sa création jusqu'à fermeture. Le Commerçant peut à tout moment refuser l'ouverture d'une liste dans son magasin à une personne sans devoir expliquer son refus.

3.2 Aspect public de la liste

Le Propriétaire est conscient que tous éléments constituant sa liste sont publics. Il accepte explicitement que le Commerçant puisse renseigner toute personne qui le souhaite sur le contenu de cette liste. Il reconnaît que l'aspect public de la liste est partie intégrante et irremplaçable du service Listes Cadeaux et que ce service ne peut être proposé sans cet aspect public.

3.3 Livraison des cadeaux

Le Propriétaire de liste s'engage à prendre réception de tout cadeau qui lui aura été offert par un Acheteur. L'Acheteur peut choisir d'exécuter lui-même la remise du cadeau. Dans le cas contraire, il sera de la responsabilité du Propriétaire de récupérer le cadeau auprès du Commerçant.

La récupération des cadeaux offerts doit être faite par le Propriétaire dans le délai qui lui aura été communiqué par le Commerçant lors de la sélection des cadeaux à offrir. En cas de non-respect de ce délai, le Commerçant ne sera pas tenu de garder plus longtemps le cadeau offert et pourra décider de manière unilatérale de le remplacer par un bon d'achat de valeur équivalente. Le Propriétaire accepte explicitement que dans ce cas de figure, il ne pourra tenir le Commerçant responsable d'un éventuel dommage et de ne pas se retourner contre le Commerçant.

3.4 Cas particuliers

3.4.1 Cadeaux offerts partiellement

Le Propriétaire peut décider de permettre aux Acheteurs de participer à un cadeau en payant une partie du cadeau. Il peut arriver que la(les) participation(s) à un cadeau ne soient pas suffisantes pour couvrir la valeur du cadeau. La Propriétaire accepte que le Commerçant puisse dans ce cas de figure, soit lui demander de payer la différence entre les participations reçues et la valeur de vente, soit lui remettre un bon d'achat de valeur équivalente. Les Acheteurs ne seront en aucun cas remboursés si leurs contributions ne permettent pas de couvrir la valeur totale d'un cadeau.

3.4.2 Bon d'achat

• Il est à libre discrétion du Commerçant de décider de réserver un objet précis pour le compte du Propriétaire. Le Commerçant n'a aucune obligation en la matière. Il ne peut être tenu responsable de la non disponibilité d'un produit ou service précis tel que présenté au Propriétaire. • En cas de non disponibilité du produit ou service sélectionné par le Propriétaire, le Commerçant pourra le remplacer par un bon d'achat de valeur équivalente au cadeau offert. Les règles propres au commerce seront applicables en matière de bon d'achat.

3.4.3 Échange de cadeaux

Il est à libre discrétion du Commerçant d'accepter ou de ne pas accepter l'échange de cadeaux que le Propriétaire aura reçu grâce au service Listes Cadeaux. Les règles propres au commerce seront applicables en matière d'échange.

3.5 Modification de liste

Le Propriétaire peut à tout moment demander au Commerçant de modifier, ajouter ou supprimer un cadeau non-offert de la liste. Les modifications demandées seront applicables dès publication par le Commerçant sur le site www.cityshopping.lu. Toute modification faite en ligne par le propriétaire sera applicable après 24 heures. Un cadeau offert avant ce délai devra être accepté par le Propriétaire.

3.6 Fermeture de liste

En cas de fermeture de la liste, le Propriétaire sera tenu de réceptionner l'ensemble des cadeaux qui lui ont été faits et de suivre les instructions du Commerçant concernant la fermeture. Une liste restant sans activité pendant 12 mois pourra être clôturée unilatéralement par le Commerçant. Le Propriétaire sera informé le cas échéant de la fermeture.

4 Fonctionnement pour l'Acheteur

4.1 Consultation des listes

Les listes des Propriétaires sont publiques. Elles peuvent être consultées librement sur www.cityshopping.lu ou directement chez le Commerçant. S'il existe une différence en contenu entre la liste en ligne et en magasin, alors c'est celle présentée par le Commerçant qui fait foi. Les images illustrant les cadeaux sont affichés à titre purement indicatif et ne peuvent pas engager le commerçant. Pour pouvoir avoir accès à une liste, l'Acheteur doit indiquer les noms et prénoms du Propriétaire ou le numéro de liste.

4.2 Achat en magasin d'un cadeau

• L'Acheteur peut se déplacer en magasin pour acheter auprès du Commerçant un produit ou service qui aura été sélectionné par le Propriétaire. Si le Propriétaire et le Commerçant en ont convenus, il pourra s'agir d'une participation à un cadeau. • En cas d'achat d'un produit et dans la mesure où les circonstances le permettent, l'Acheteur pourra directement emmener le cadeau. L'Acheteur sera tenu de s'identifier afin que le Propriétaire puisse être informé à sa demande sur les personnes lui ayant offert un cadeau. • Le Commerçant pourra refuser la vente sans autre explication s'il le juge opportun.

4.3 Achat en ligne d'un cadeau

• L'Acheteur peut décider d'effectuer son achat de cadeau en ligne. Les achats de cadeaux sont effectués par les moyens de paiements présentés en ligne. • Tout achat en ligne est sujet à une validation par le Commerçant. En effet, lors de vente en magasin du cadeau sélectionné par l'Acheteur en ligne, c'est la vente en magasin qui sera considérée prioritaire. • Après tout achat en ligne, le Propriétaire recevra une notification pour l'informer que le cadeau a été offert. Il sera de la responsabilité du Propriétaire de se mettre en contact avec le Commerçant pour le récupérer.

5 Conditions financières

La création et l'utilisation du service Listes Cadeaux est gratuite pour le Propriétaire et l'Acheteur. Les frais éventuels de transaction de paiement (exemples : paiement par carte de crédit, ...) seront à charge de l'Acheteur et pourront être rajoutés lors de tout achat ou pour clôturer définitivement un achat.

6 Données à caractère personnel

6.1 Les informations personnelles concernant les utilisateurs ne sont collectées que lorsque sciemment et volontairement soumis. Par exemple, l'utilisateur peut devoir renseigner des informations pour pouvoir utiliser des services supplémentaires. Cette politique doit permettre de protéger les informations personnelles de façon compatible avec les lois applicables au Luxembourg.

6.2 Les renseignements personnels que les utilisateurs soumettent sont utilisés uniquement pour le but d'utilisation pour lequel il est présenté ou pour toute autres fins secondaires qui sont liées à la finalité première. Des copies de la correspondance envoyée à partir du site Web peuvent être stockés sous forme d'archives pour la tenue de registres.

6.3 Des efforts particuliers sont fait pour assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données et informations personnelles transmises via les supports utilisés. Pour ce faire, les procédures de sécurité sont revues régulièrement et mises à jour en fonction des technologies actuelles.

6.4 En utilisant le service Listes Cadeaux, vous consentez à la collecte, au transfert, au stockage et à l'utilisation de vos informations personnelles. Vous consentez également à recevoir des communications d'ordre promotionnel de la part des exploitants du service, à moins que vous n'indiquiez ne pas souhaiter recevoir de telles communications.

7 Modification des conditions générales

• L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales. L'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg publiera les modifications apportées aux présentes conditions générales sur son site Internet www.cityshopping.lu et sur les éventuels sites Internet afférents aux services proposés. • Au cas où un utilisateur ne serait pas d'accord avec une modification apportée aux conditions générales, il pourra décider de ne plus faire appel aux services Listes Cadeaux sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

8 Indépendance des clauses

L'éventuelle nullité de dispositions individuelles du présent contrat ne porte pas atteinte à la validité du reste de sa teneur. La prescription nulle en question sera automatiquement remplacée par une stipulation juridiquement valide ayant l'effet le plus proche de celle annulée en s'orientant sur l'objet de la présente convention.

9 Juridictions compétentes

• Le présent contrat est couvert par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Toutes les contestations ou revendications concernant le présent contrat relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Luxembourg. • Les Parties s'engagent à négocier en bonne foi afin de trouver une alternative et/ou une solution appropriée à tout problème, différend ou inconvénient éventuel avant de recourir à une procédure juridique.